

Compte-rendu de la réunion du jeudi 23 novembre 2006 Groupe de travail n°1 « Environnement et aménagement de l'espace »

Présents : Michele ALMARIC, Bernard BAUDIN, Michel BOURGUET, Henri DE MATOS, Paul DELBOSC, Carmen HEUMANN, Gisèle ISNARDON, Raoul DEGRIL, Pierre VIREY.

Excusée : Jacqueline JAMALI.

Absents : Jean-Louis TOREILLES, Christophe SERRE.

Cette réunion a été l'objet de nombreux questionnements quant à notre rôle et notre positionnement, et il est apparu clairement que revenir vers les élus est une demande du groupe.

Nous avons donc pu rencontrer Messieurs André JULLIEN et Alain BELVISO pour obtenir des précisions sur ce sujet.

A l'issue de cette rencontre du 24 novembre 2006, nous pouvons récapituler clairement les différentes étapes franchies et celles à venir.

La question du choix du mode de traitement a déjà fait l'objet de :

Phase I

- 10 réunions publiques organisées par les élus,
- 3 réunions organisées par le CDD,
- 1 réunion d'information organisée à Agora,
- 4 réunions plus thématiques organisées avec des professionnels (agriculteurs, entreprises)

A l'issue de ces réunions un questionnaire a été battu, puis envoyé à 29 000 foyers identifiés de notre territoire, au moyen du bottin téléphonique, également mis en réseau sur Internet.

Ce questionnaire a fait l'objet de près de 3000 retours.

Phase II

Ce questionnaire va faire l'objet d'un dépouillement public, auquel nous sommes invités le 12 décembre 2006, salle du Bras d'or à Aubagne.

Dans la foulée, des groupes de travail thématiques seront proposés pour aboutir à une formalisation des propositions de notre territoire par les élus.

Pour rappel, un comité de pilotage concernant la construction et le choix de l'emplacement de l'usine (auquel à sa demande participe le CDD) aura lieu courant décembre.

L'objectif de notre réunion du 23 novembre 2006 était d'apporter une réponse collective au questionnaire « que faire de nos déchets » soumis à la population par l'intercommunalité.

Nous avons choisi de répondre à chaque question en explicitant notre réponse. Cette réponse fera l'objet d'un courrier à transmettre aux personnes chargées du dépouillement du questionnaire et copie aux élus.

Question 1 :

A des fins de précisions pour le groupe n°1 déchets produits = déchets ménagers et encombrants.

Question 2 :

Ramener les emballages est une question faisant débat, il a été répondu tout à fait d'accord par le groupe à la majorité.

Il faut préciser que l'esprit est celui de faire revenir les déchets « aux producteurs » comme pour la filière-recyclage des piles. La question en suspens reste celui de la maîtrise et des filières de recyclage, en deux mots la maîtrise publique.

Question 3 :

Question 4 :

La question de la sanction financière est aussi en débat pour les raisons suivantes :

- Sanctions financières pour les personnes ne triant pas, mais alors dégrèvement pour ceux qui sont performants,
- Les élus auront-ils le courage d'appliquer de telles mesures ?
- L'histoire montre que sanctionner n'est pas efficace, ne vaut-il pas mieux informer ?
- Pourquoi ne pas travailler la piste de la rétribution financière au « ramené » (consignes),
- D'autre part, n'est-il pas souhaitable si on insiste sur la communication d'insister sur le volet « coût pour la collectivité ».

Question 5 :

Cette question est à moduler selon le lieu d'habitation.

Question 6 :

Supprimer le porte à porte, à adapter selon l'environnement au cas par cas.

Question 7 :

Les actions sont à moduler au cas par cas nous semble t-il. En effet chaque type résidentiel se révèle différent.

Le porte à porte différencié est à raisonner selon les matières collectées (verres, métal, toxiques...)

Pourquoi mélanger les termes récupération des déchets et réduction des déchets produits par les ménages.

Question 9 :

Attention à la communication sur l'odeur.

Question 10 :

Cette question est très intéressante, et il apparaît que la distribution gratuite par la collectivité d'un conteneur à compost est souhaitée par certains membres, avec une communication adéquate.

Question 11 :

Question 12 :

Pour l'utiliser, quel sera le moyen de distribution de ce compost.

Question 13 :

C'est le réel souci du CETA. Il faudra maîtriser la communication sur ce sujet.

Question 16 :

Communication sur :

La masse de déchets produits à renforcer. Sur cette question il est proposé d'organiser une rencontre avec le CDD de M.P.M pour connaître leur position sur l'inclusion dans notre circuit de traitement des communes de l'Est marseillais (en y rajoutant la question du traitement des eaux usées).

Lors du choix du lieu, voir quels pourrait être les autres lieux possibles.

Question 18 :

Le conseil de développement a demandé de participer au comité de pilotage.

Paul DELBOSC
Président du Conseil
De développement